

# TOROMONT

## INDUSTRIES TOROMONT LTÉE DÉCLARATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Les droits de la personne sont universels, et chaque personne dans le monde mérite d'être traitée avec dignité et égalité. Les droits de la personne sont fondamentaux et inaliénables ; ils comprennent la liberté d'expression, le respect de la vie privée, la santé, la vie, la liberté et la sécurité, ainsi qu'un niveau de vie adéquat.

Chez Toromont, nous nous engageons à reconnaître et à apprécier la dignité et la valeur inhérentes à chaque personne, en garantissant l'égalité des droits et des chances de réussite dans le cadre de notre emploi et de nos relations commerciales. Conformément à cet engagement, nous avons adopté la présente déclaration sur les droits de la personne, qui incarne notre approche unique pour garantir le respect des droits de la personne reconnus au pays et à travers le monde.

Pour remplir notre devoir, nous sommes guidés par des principes adoptés à l'échelle internationale, notamment les principes du Pacte mondial des Nations Unies, dérivés de la Déclaration universelle des droits de la personne. Nous consultons également les parties prenantes et les experts internes et externes concernés afin de mieux comprendre les préoccupations ou les problèmes liés au respect des droits de la personne.

Ces principes directeurs sont intégrés dans notre Code de conduite et renforcés par les attentes que nous avons à l'égard de nos fournisseurs dans le cadre de notre Code de conduite des fournisseurs.

Nous soutenons activement l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, ainsi que l'abolition du travail des enfants. Nous nous conformons à la législation applicable, y compris la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« Loi »). Cela inclut le maintien des politiques, des contrôles et des procédures en place conçus pour prévenir, détecter, évaluer, gérer et remédier (le cas échéant) à tout manquement à la loi dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous encourageons le signalement de toute circonstance ou action qui viole ou semble violer la présente Déclaration ou la législation applicable. Dans la mesure où vous avez connaissance d'un tel problème, nous vous encourageons à le signaler par le biais de la **ligne d'assistance en matière de conformité** confidentielle en composant le **1-866-254-2730** ou en passant par le formulaire électronique **sécurisé** à l'adresse [www.openboard.info/tih](http://www.openboard.info/tih).

Toromont évaluera et transmettra, le cas échéant, les préoccupations liées au respect des droits de la personne. Nous ne prendrons aucune mesure à l'encontre d'un employé qui a soulevé un problème éthique de bonne foi. En outre, nous ne tolérerons aucune mesure de représailles de la part d'une personne à l'encontre d'un employé qui a soulevé une question ou fait un rapport en toute bonne foi.